

# Phoenix 8 ans

Titre de créance présentant un risque de perte en capital<sup>(\*)</sup> en cours de vie et à échéance

■ Un gain potentiel de 6.60 %<sup>(1) (\*)</sup> annuel grâce au marché actions européen

■ Une protection du capital<sup>(\*)</sup> à l'échéance des 8 ans si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 %

(1) Soit un rendement actuariel de 6.30% (dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 6.60 %) et 6.60 % (dans le cas d'un remboursement à l'échéance des 8 ans avec 1 coupon de 6,60 % par an)

(\*) Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement

**Emetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (A+) (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais)

**Garant de la formule de remboursement** : BNP Paribas S.A. (A+ / A1 / A+<sup>(1)</sup>)

**Eligibilité** : Compte-titres (dans le cadre d'un placement privé – offre limitée à 149 investisseurs maximum), contrats d'assurance-vie ou de capitalisation

**Avertissement** :

*Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type "action".*

*Durée d'investissement conseillée : 8 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital<sup>(\*)</sup> non mesurable a priori en cas de revente des Titres de créance avant la date de remboursement prévue par la formule (pour cause d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès des unités de compte), le montant remboursé dépendant alors des conditions de marché en vigueur et pouvant être différent (inférieur ou supérieur) au montant résultant de l'application de la formule.*

*L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.*

*Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers*

**Phoenix 8 ans** vous offre :

- Une participation à la performance du **marché actions européen**, représenté par l'indice l'EURO STOXX 50® ;
- Un remboursement possible **à l'échéance des 8 ans, ou bien par anticipation** l'une des années précédentes <sup>(1)</sup> ;
- Le versement potentiel **d'un coupon annuel de 6.60%** <sup>(2)</sup> si l'indice Euro Stoxx 50® ne clôture pas en baisse de plus de 30% à l'une des dates de constatation annuelle ;
- **Une protection du capital(\*)** à l'échéance jusqu'à **40 % de baisse finale de l'indice** <sup>(1)</sup> ; un **risque de perte en capital(\*)** au-delà.

*L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les rendements annoncés sont exprimés en proportion de la valeur nominale (soit 1 000 euros), les rendements s'appliquent aux versements nets de frais effectués avant le 18 février 2016 et ne tiennent pas compte des frais de gestion et prélèvements sociaux et fiscaux applicables.*

(\*) Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement

(1) Voir p.8 pour le détail des dates de constatation et de remboursement

(2) Soit un rendement actuariel de 6.30% (dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 6.60 %) et 6.60 % (dans le cas d'un remboursement à l'échéance des 8 ans avec 1 coupon de 6,60 % par an)

# AVANTAGES

- Phoenix 8 ans est adossé à un indice de référence : l'EURO STOXX 50®.
- Une indexation indirecte à l'indice, permettant de diversifier le risque actions d'un portefeuille d'investissement.
- Il suffit que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau d'origine pour que Phoenix 8 ans verse un coupon de 6.60 %<sup>(1)</sup>. De ce fait, le rendement de Phoenix 8 ans peut être supérieur à celui de l'indice.
- Tant que la baisse de l'indice au terme de l'année 8 ne dépasse pas -40 % de son niveau d'origine, le souscripteur bénéficie de la protection de son capital<sup>(\*)</sup> à l'échéance.

# INCONVÉNIENTS

- La performance de l'indice EURO STOXX 50® est calculée sans prise en compte des dividendes versés par les actions qui le composent.
- Le gain est plafonné aux coupons annuels de 6.60 %<sup>(1)</sup>, même si la hausse de l'indice est supérieure à ce montant.
- Si Phoenix 8 ans dure jusqu'à l'échéance et qu'au terme de l'année 8 l'indice clôture en baisse de plus de 40% par rapport au niveau d'origine, le souscripteur subit une perte partielle ou totale en capital<sup>(\*)</sup>.
- En cas de revente avant la date de remboursement prévue par la formule (notamment pour cause d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès des unités de compte), il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Il existe donc un risque de perte en capital<sup>(\*)</sup>.

# PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

- **Risque lié au sous-jacent** : Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice EURO STOXX 50® et donc de l'évolution du marché actions européen
- **Risques de marché** : Le prix de revente en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice EURO STOXX 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice EURO STOXX 50® se situe aux alentours du seuil des -40 % par rapport à son niveau d'origine.
- **Risque découlant de la nature du produit** : En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché énumérés ci-dessus. Il existe notamment un risque de perte en capital<sup>(\*)</sup>.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement.

(\*) Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement

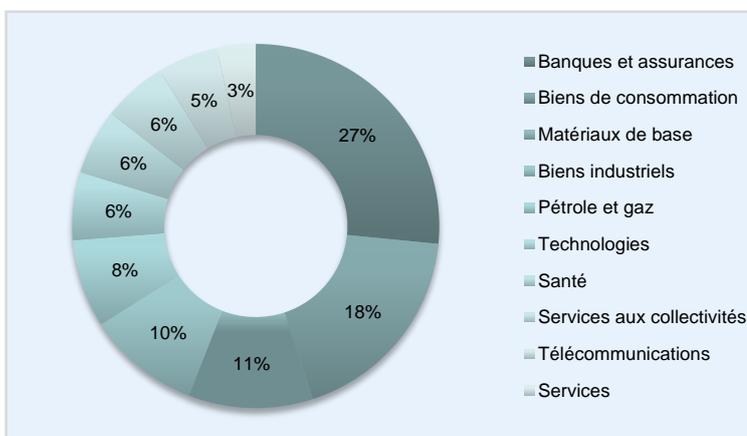
(1) Soit un rendement actuariel de 6.30% (dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 6.60 %) et 6.60 % (dans le cas d'un remboursement à l'échéance des 8 ans avec 1 coupon de 6.60 % par an)

# L'INDICE EURO STOXX 50® : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

Phoenix 8 ans est adossé à l'indice actions EURO STOXX 50®, composé de **50 des premières capitalisations boursières de la zone euro**.

Diversifié géographiquement et sectoriellement, l'indice est représentatif de la tendance globale des grandes entreprises européennes. Sa composition est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).

Composition sectorielle au 29 janvier 2016



Composition géographique au 29 janvier 2016



Niveaux entre janvier 1991 et janvier 2016

## EURO STOXX 50®



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

# LE MÉCANISME

À la date de constatation initiale <sup>(1)</sup>, on enregistre le niveau d'origine de l'indice.

## Années 1 à 7

À chaque date de constatation annuelle <sup>(1)</sup>, on observe le niveau de l'indice.

- Il suffit qu'à l'une de ces dates l'indice ne **clôture pas en baisse de plus de 30%** par rapport à son niveau d'origine pour que le souscripteur perçoive, à la date de paiement correspondante <sup>(1)</sup> :

Un coupon de 6.60 % au titre de l'année écoulée

- Si, de surcroît, l'indice clôture au dessus de son niveau d'origine, le produit prend fin et le souscripteur reçoit alors, à la date de paiement correspondante :

Le capital <sup>(\*)</sup>

## Année 8

A l'échéance des 8 ans, on observe le niveau de l'indice à la date de constatation finale <sup>(1)</sup> :

- Il suffit qu'à l'échéance, l'indice ne **clôture pas en baisse de plus de 30%** par rapport à son niveau d'origine pour que le souscripteur perçoive alors, à la date de paiement correspondante <sup>(1)</sup> :

Le capital <sup>(\*)</sup>

+

Un coupon de 6.60 % au titre de l'année écoulée

- Dans le cas où l'indice **clôture en baisse de plus de 30 %** par rapport à son niveau d'origine, mais **ne baisse pas de plus de 40%** le souscripteur perçoit à l'échéance <sup>(1)</sup> :

Le capital <sup>(\*)</sup>

- Dans le cas où l'indice **clôture en baisse de plus de 40 %** par rapport à son niveau d'origine, le souscripteur perçoit à l'échéance <sup>(1)</sup> :

Le capital <sup>(\*)</sup>

—

La baisse finale de l'indice

Le souscripteur subit donc une **perte en capital<sup>(\*)</sup>**. Celle-ci serait totale si l'indice venait à perdre l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale.

(\*) Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement

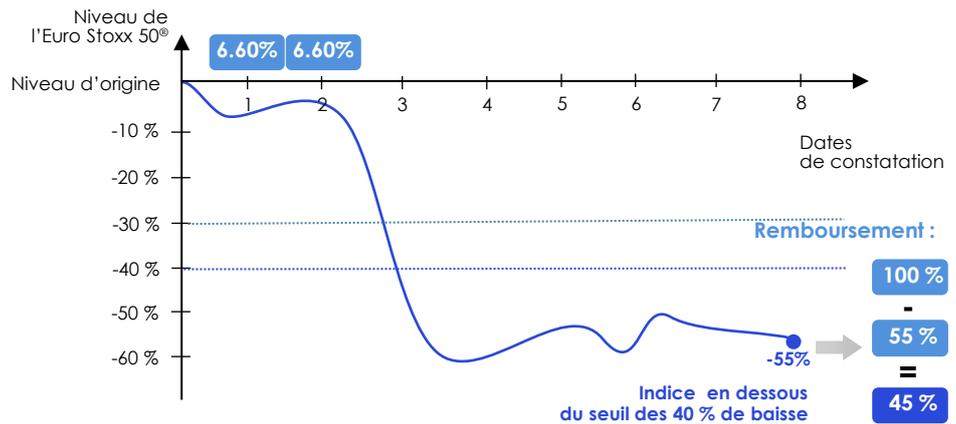
(1) Voir p.8 pour le détail des dates de constatation et de remboursement

(2) Soit un rendement actuariel de 6.30% (dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 6.60 %) et 6.60 % (dans le cas d'un remboursement à l'échéance des 8 ans avec 1 coupon de 6.60 % par an)

# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

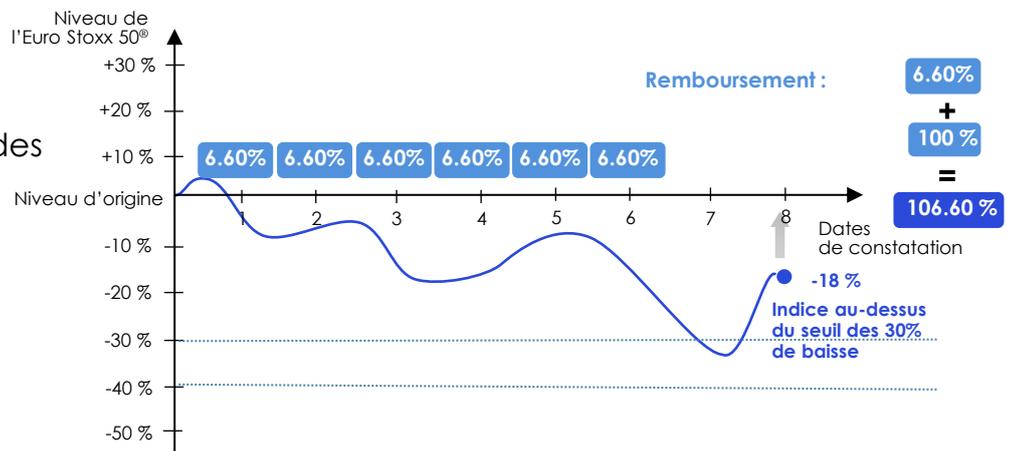
## Scénario Défavorable

Baisse de l'indice avec franchissement du seuil des 60% à l'échéance



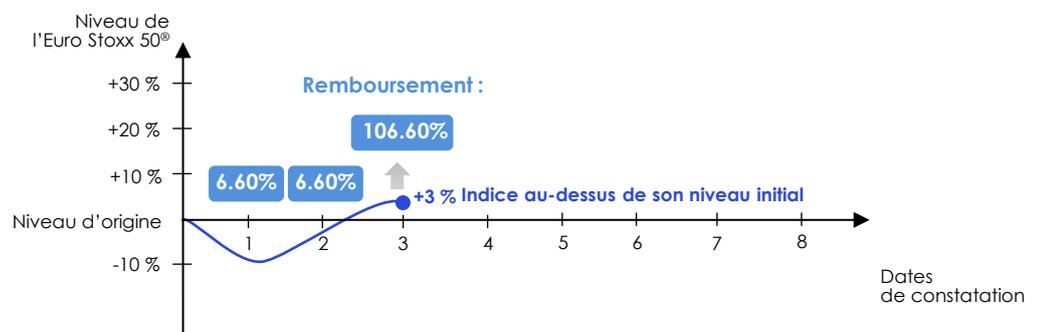
## Scénario Intermédiaire

Baisse de l'indice sans franchissement du seuil des 60 % à l'échéance



## Scénario Favorable

Hausse de l'indice  
En année 3



Ces illustrations ont été réalisées à titre d'information afin d'illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de son évolution future ou de celle de l'indice. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité de ces illustrations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle.

(\*) Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement

## Scénario Défavorable

- L'indice clôture en dessous de son niveau initial à chacune des dates de constatation annuelle des années 1 à 7 <sup>(1)</sup>. Phoenix 8 ans dure donc jusqu'à l'échéance des 8 ans.
- Aux 2 premières dates de constatation l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30%, le souscripteur reçoit donc un coupon annuel de 6.60%.
- De la 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> date de constatation l'indice clôture en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau d'origine, aucun coupon n'est distribué.
- À la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de 55% par rapport à son niveau d'origine, le souscripteur subit donc une perte en capital<sup>(\*)</sup>.
- Le rendement actuariel de l'investissement est ainsi de -7.60 % (contre -9.45% pour l'indice).

## Scénario Intermédiaire

- L'indice clôture en dessous de son niveau initial à chacune des dates de constatation annuelle des années 1 à 7 <sup>(1)</sup>. Phoenix 8 ans dure donc jusqu'à l'échéance des 8 ans.
- De la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> date de constatation l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30%, le souscripteur reçoit donc des coupons annuels de 6.60%.
- A la 7<sup>ème</sup> date de constatation l'indice clôture en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau d'origine, aucun coupon n'est distribué.
- À la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de 18% par rapport à son niveau d'origine, le souscripteur récupère donc son capital<sup>(\*)</sup> ainsi que le coupon de l'année 8.
- Le rendement actuariel de l'investissement est de 5.8 % (contre -2.44% pour l'indice).

## Scénario Favorable

- L'indice clôture en dessous de son niveau initial à la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> date de constatation <sup>(1)</sup> ; Phoenix 8 ans continue.
- À la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> date de constatation, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30%, le souscripteur reçoit donc un coupon annuel de 6.60%.
- À la 3<sup>ème</sup> date de constatation <sup>(1)</sup>, l'indice clôture en hausse par rapport à son niveau d'origine. Phoenix 8 ans prend donc automatiquement fin par anticipation et le souscripteur récupère, à l'issue de la 3<sup>ème</sup> année <sup>(1)</sup>, le capital <sup>(\*)</sup> majoré d'un coupon de 6.60 %, soit un total de 106.60 % du capital<sup>(\*)</sup>.
- Le rendement actuariel de l'investissement est ainsi de 6.50 % brut (contre 0.98% pour l'indice).

(\*) Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement

(1) Voir p.8 pour le détail des dates de constatation et des dates de remboursement

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

## Code ISIN

XS1313812049

## Forme juridique des Titres de créance

Euro Medium Term Notes présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à échéance

## Émetteur

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (A+) (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais)

## Garant de la formule de remboursement

BNP Paribas S.A. (A+ / A1 / A+(1))

## Valeur nominale

1 000 €

## Éligibilité

Compte-titres (dans le cadre d'un placement privé – offre limitée à 149 investisseurs maximum), contrats d'assurance-vie ou de capitalisation

## Commissions de distribution

Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0.20 % TTC du montant de l'émission

## Sous-jacent / indice

Indice EURO STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145)

## Date de constatation initiale :

4 Février 2016

## Date de constatation finale :

5 Février 2024

## Dates de constatation annuelle

6 février 2017, 5 février 2018, 4 février 2019, 4 février 2020, 4 février 2021, 4 février 2022, 6 février 2023

## Date de remboursement anticipé et de paiement de coupon éventuel

20 février 2017, 19 février 2018, 18 février 2019, 18 février 2020, 18 février 2021, 18 février 2022, 20 février 2023

## Date d'échéance

19 février 2024

## Agent de calcul

BNP Paribas Arbitrage S.N.C.

## Valorisation / marché secondaire

Quotidienne ; dans des conditions normales de marché le prix de rachat sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance avec une fourchette de prix achat/vente de 1% maximum

## Double valorisation

Une double valorisation des Titres de Créance sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.

## Cotation

Bourse du Luxembourg (Marché réglementé)

## Règlement / livraison

Clearstream 81851

(1) Notations de crédit au 01 février 2016

## Avertissement

Phoenix 8 ans (ci-après les « Titres de créance ») sont des Euro Medium Term Notes présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de Luxembourg et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Phoenix 8 ans. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur Phoenix 8 ans en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la documentation juridique afférente aux Titres de créance avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Titres de créance à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. **La documentation juridique est composée : (a) du Prospectus de Base, dénommé «Note, Warrant and Certificate Programme» daté du 9 juin 2015 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, régulateur français), (b) de ses Suppléments et (c) des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms"). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. Le Prospectus de Base et ses suppléments sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). Les Conditions Définitives sont disponibles sur demande auprès de BNP Paribas Arbitrage S.N.C. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ceux-ci prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule.** L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que l'émission des Titres ne constitue pas une offre au public.

L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).